Fénelon Sainte-Marie
GROUPE SCOLAIRE

REGLEMENT FINANCIER

École, Collège, Lycée – Année scolaire 2026/2027

1. Contribution des familles

La contribution des familles est répartie en trois échéances. Les relevés de contributions sont mis à disposition sur l'espace École Directe. En cas de perte des identifiants, les familles sont invitées à contacter le secrétariat de leur établissement.

Toute période commencée reste due

Relevé	Date d'émission	Période concernée
Relevé 1	05/10/2026	01/09/2026 au 30/11/2026
Relevé 2	04/12/2026	01/12/2026 au 28/02/2027
Relevé 3	05/03/2027	01/03/2027 au 03/07/2027

2. Modalités de règlement

Mode de règlement	Précisions
Prélèvement automatique	Recommandé. Etalement sur 9 mois. Premier prélèvement de 250 € par entant à compter du 15/09/2026, puis prélèvements ajustés selon les relevés de contributions.
Carte bancaire	Paiement depuis l'espace Ecole Directe.
Virement bancaire	IBAN : FR76 3006 6106 3700 0103 5760 255. Merci d'indiquer le compte comptable et le numéro du relevé.
Chèque	A l'ordre de Fénelon Sainte-Marie La Plaine Monceau, avec le talon du relevé de contributions. Adresse d'envoi : Service Comptabilité – 47 rue de Naples, 75008 Paris.
Espèces	Paiement exclusivement auprès du service comptabilité. Un reçu est remis sur place. Les paiements en espèces sont acceptés dans la limite de 1 000 € par relevé.

Service comptabilité

- Tél. 01 45 22 05 35 – familles@groupefenelon.org
- Accueil du lundi au vendredi, de 10h à 13h et de 14h à 17h

3. Tarifs annuels

Contributions des familles

Etablissement	Contribution annuelle
Primaire	1 758 €
Collège	2 172 €
Lycée	2 511 €

Frais de demi-pension – tous les élèves, sauf les terminales

Les repas réguliers sont facturés sous forme de forfait périodique porté sur le relevé de contributions, quel que soit le jour choisi.

École

Période	1 repas	2 repas	3 repas	4 repas
1re période	85 €	170 €	255 €	340 €
2e période	69 €	139 €	208 €	270 €
3e période	124 €	239 €	355 €	463 €
Total annuel	**278 €**	**548 €**	**818 €**	**1 073 €**

Collège

Période	1 repas	2 repas	3 repas	4 repas	5 repas
1re période	99 €	198 €	297 €	396 €	486 €
2e période	81 €	162 €	243 €	324 €	396 €
3e période	135 €	270 €	387 €	504 €	621 €
Total annuel	**315 €**	**630 €**	**927 €**	**1 224 €**	**1 503 €**

2nde / 1ères

Période	1 repas	2 repas	3 repas	4 repas	5 repas
1re période	99 €	198 €	297 €	396 €	486 €
2e période	81 €	162 €	243 €	324 €	396 €
3e période	117 €	234 €	342 €	450 €	549 €
Total annuel	**297 €**	**594 €**	**882 €**	**1 170 €**	**1 431 €**

Inscriptions et modifications sur Ecole Directe

- 1re période : inscription du 1er au 14 septembre 2026.
- 2e période : modification du 21 au 29 novembre 2026.
- 3e période : modification du 20 au 28 février 2027.
- Les jours choisis engagent la famille pour la période.

Repas exceptionnels : 10 € par repas hors forfait.
Absences : toute absence inférieure à 7 jours n'est pas remboursée. Toute absence supérieure à 7 jours consécutifs est remboursée sur présentation d'un certificat médical.

Espace self-cafétéria - lycéens

L'accès est libre, avec achat possible de boissons et de snackings divers, débités sur la carte du lycéen au tarif de chaque consommation choisie.

Le matin - de 7h30 à 11h00
Formule « petit déjeuner » : 3,13 €.

Pause méridienne - de 11h25 à 14h10
2nde et 1re : facturation selon les jours choisis ; deux formules proposées : repas plateau ou cafétéria.
Terminale : sans réservation ; forfait de 9 € débité sur la carte, ou cafétéria avec paiement au prix de chaque élément consommé.

La carte scolaire peut être chargée sur École Directe par carte bancaire, par chèque à l'ordre de Fénelon Sainte-Marie ou en espèces auprès du service comptabilité où un reçu sera remis. L'élève peut également régler directement sa consommation par carte bancaire sur place. Les parents peuvent suivre les consommations sur École Directe, hors achats réglés directement par carte bancaire sur place.

En cas de solde débiteur de demi-pension, l'établissement se réserve le droit de ne pas accepter l'élève au self ou à la cafétéria. Tout solde débiteur peut être incorporé aux relevés de contributions. Pour les 2ndes et 1ères, le solde restant sur la carte en fin d'année scolaire est reporté sur l'année suivante.

Autres cotisations facultatives

Cotisation	Montant	Facturation / précision
APEL	20 € par famille	Facturée sur la 1re période.
Caisse de solidarité	138 € par famille	46 € par période.
Anciens élèves	27 € par élève	Terminale uniquement ; facturée sur la 3e période. Adhésion unique et à vie à l'Association des Anciens élèves de Fénelon.

Études surveillées - primaire uniquement

Fréquence	Tarif annuel
1 jour par semaine	234 €
2 jours par semaine	468 €
3 jours par semaine	702 €
4 jours par semaine	888 €

Les inscriptions et modifications aux études surveillées s'effectuent sur École Directe, par période, selon le même calendrier que la demi-pension. Les jours choisis engagent la famille pour toute la période concernée.

4. Réductions possibles - non cumulables (voir notice des réductions et aides financières sur le site)

Familles nombreuses
Réduction appliquée uniquement sur la contribution des familles, selon le nombre d'enfants scolarisés à Fénelon La Plaine Monceau.
À demander lors de l'inscription ou de la réinscription.
3 enfants : -10 %
4 enfants : -15 %
5 enfants : -20 %
plus de 5 enfants : +5 % par enfant supplémentaire.

Aide financière solidaire
Aide destinée aux familles dont les ressources sont modestes, appliquée uniquement sur la contribution des familles.
Elle est déterminée selon le revenu fiscal de référence du foyer figurant sur le dernier avis d'imposition et selon le nombre d'enfants fiscalement à charge.

La grille d'information est disponible sur le site de Fénelon Sainte-Marie La Plaine Monceau.

Demande à effectuer avant le 20 septembre 2026 en transmettant l'avis d'imposition à familles@groupefenelon.org.

Remises exceptionnelles
Décès, chômage, etc. : formulaire disponible sur le site, à transmettre à familles@groupefenelon.org avec les justificatifs.

5. Activités et projets pédagogiques

Selon la classe, certains projets peuvent être facturés en sus. Les familles en sont informées par l'équipe enseignante.

Niveau / public	Activité ou projet	Montant / facturation
Maternelles / Primaires	Classes de découverte pouvant être proposées.	Environ 450 €, portés sur la seconde facture.
5e	Préparation à la profession de foi pour les enfants qui le souhaitent, avec participation à une retraite de 2 jours.	Environ 200 €.
4e	Echange linguistique éventuellement proposé aux sections européennes.	Coût indicatif de 400 € à 600 €.
3e	Préparation à la confirmation pour les enfants qui le souhaitent, avec participation à une retraite d'une journée.	Environ 50 €, portés sur la dernière facture.
3e	Les élèves qui ne font pas leur confirmation	Environ 25 € portés sur la dernière facture
3e	Pèlerinage à Rome proposé à toute la division.	Environ 980 €, étalés sur les deux premières factures.
Tous les collégiens	Chorale du collège, participation possible.	30 €, portés sur la seconde facture.
Seconde	Journée d'intégration au Mont-Saint-Michel proposée à toute la division.	Environ 220 €, portés sur la première facture.
Seconde	Echange linguistique pour certains groupes de langue, avec départ à l'étranger et accueil de correspondant.	Coût indicatif de 500 € à 1 500 € pour les États-Unis.
Tous les lycéens	Ambition Sup : formations facultatives de préparation à l'enseignement supérieur.	Inscription facultative et payante ; contenus et tarifs disponibles en ligne sur le site de l'établissement.

6. Assurances

Assurance scolaire
Fénelon assure tous les élèves via FIDES.

Assurance prévoyance
Assurance facultative, facturée sur la 1re période.
En cas de chômage, décès ou invalidité d'un parent, l'assurance peut prendre en charge la contribution des familles ainsi que les frais de cantine, selon le document de la Mutuelle Saint-Christophe.

Tarifs annuels de la cotisation :
Primaire : 83,51 € ;
Collège : 100,18 € ;
Seconde : 108,59 € ;
Première / Terminale : 69,94 €.

7. Divers

- **Carte scolaire** collège / lycée : fournie en septembre. Remplacement facturé 10 €.
- **En cas de départ de l'établissement** avant la fin de l'année scolaire par choix familial, En cas de départ de l'établissement avant la fin de l'année scolaire par choix familial (par exemple échange à l'étranger ou inscription dans une autre école) la contribution des familles et les frais de cantine restent dus pour la période commencée

8. En cas de litige

Contacter la Société de Médiation Professionnelle (SMP) – 24 rue Albert de Mun, 33000 Bordeaux.

9. Données personnelles

Les données personnelles collectées sur le site sont destinées au Groupe scolaire Fénelon Sainte-Marie – La Plaine Monceau. Elles font l'objet d'un traitement informatisé.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 06/01/1978 modifiée et au RGPD du 27/04/2016, toute personne concernée peut exercer un droit d'accès aux données, de rectification et d'opposition à leur traitement ou à leur conservation.
Ces droits peuvent être exercés par courrier auprès du Groupe scolaire Fénelon Sainte-Marie – La Plaine Monceau – Aurore de Saint Rémy – 47 rue de Naples, 75008 Paris, ou par courriel à adesaintremy@groupefenelon.org.